



Commission économique pour l'Europe**Comité directeur des capacités et des normes commerciales****Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles****Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais****Soixante-septième session**

Genève, 13-15 mai 2019

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté***

La session se tiendra à la salle VIII du Palais des Nations à Genève.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Faits notables survenus depuis la dernière session :
 - a) ONU, CEE et organes subsidiaires ;
 - b) Faits récents survenus dans d'autres organisations.
3. Révision des normes :
 - a) Agrumes ;
 - b) Cerises ;
 - c) Choux brocolis ;
 - d) Choux-fleurs ;
 - e) Raisins de table ;
 - (f) Anones ;
 - (g) Figues fraîches ;
 - (h) Oignons ;
 - i) Légumes à racine et à tubercule ;

* Les membres des délégations qui participent aux réunions sont invités à s'inscrire en ligne à l'adresse <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=c0BdFq> ou, en cas de difficultés pour ce faire, à prendre contact avec le secrétariat par courrier électronique (Stephen.hatem@unece.org). Les documents pour la réunion et divers renseignements seront disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/trade/wp7/ffv-67th-2019.html>.



- j) Autres normes.
- 4. Modèle de présentation des normes de la CEE concernant les fruits et légumes frais.
- 5. Objectif de développement durable 12 et pratiques durables : Pertes et gaspillages alimentaires.
- 6. Inclusion des fruits et légumes frais dans l'annexe 3 à l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP).
- 7. Certificats électroniques de qualité pour les fruits et légumes frais.
- 8. Promotion et renforcement des capacités.
- 9. Questions diverses.
- 10. Travaux futurs.
- 11. Élection du Bureau.
- 12. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Les délégations adopteront l'ordre du jour.

Document : Ordre du jour provisoire annoté (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2019/1).

2. Faits notables survenus depuis la dernière session

a) ONU, CEE et organes subsidiaires

Le secrétariat présentera les questions découlant de travaux récents des Nations Unies, de la Commission économique pour l'Europe (CEE), du Comité directeur des capacités et des normes commerciales ainsi que du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) qui ont une incidence sur les travaux de la Section spécialisée.

Document : Rapport de la soixante-quatorzième session du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (ECE/CTCS/WP.7/2018/2).

b) Faits récents survenus dans d'autres organisations

Les représentants d'autres organisations et les délégations des pays informeront la Section spécialisée des activités de leurs mandants qui présentent un intérêt pour les travaux de la Section.

3. Révision des normes

a) Agrumes

À sa session de 2018, la Section spécialisée a examiné et approuvé plusieurs modifications à la norme pour les agrumes dans le cadre d'un réexamen complet de la norme. Elle est invitée à examiner les modifications proposées et les dispositions relatives aux caractéristiques minimales de maturité, telles qu'elles ont été introduites en 2018. Pour faciliter la discussion, le document présente chaque espèce séparément. Dans sa version finale, les différents composants sont toutefois réunis pour respecter le format actuel de la norme, comme décidé à la session de 2018.

Documents : Norme révisée pour les agrumes (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2019/3) ;
Norme CEE-ONU pour les agrumes (FFV-14).

b) Cerises

À sa session de 2018, le Groupe de travail n'a pas adopté les modifications proposées (calibre minimal) à la norme pour les cerises. Il a invité la Section spécialisée à inscrire ce point à l'ordre du jour de sa session de 2019 pour examen.

Documents : Modifications proposées à la norme pour les cerises
(ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2019/4) ;
Norme CEE-ONU pour les cerises (FFV-13).

c) Choux brocolis

À sa session de 2018, le Groupe de travail n'a pas adopté les modifications proposées à la norme pour les brocolis (inclusion de nouvelles variétés excédant en longueur le calibre maximal actuel). Le Groupe de travail a invité la Section spécialisée à inscrire ce point à l'ordre du jour de sa session de 2019 pour examen.

Documents : Modifications proposées à la norme pour les choux brocolis
(ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2019/5) ;
Norme CEE-ONU pour les choux brocolis (FFV-48).

d) Choux-fleurs

À sa session de 2018, le Groupe de travail n'a pas adopté les modifications proposées (exemption des variétés de choux-fleurs à germination) à la norme pour les choux-fleurs. Le Groupe de travail a invité la Section spécialisée à inscrire ce point à l'ordre du jour de sa session de 2019 pour examen.

Documents : Modifications proposées à la norme pour les choux-fleurs
(ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2019/6) ;
Norme CEE-ONU pour les choux-fleurs (FFV-11).

e) Raisins de table

À sa session de 2018, la Section spécialisée a reporté à sa session de 2019 les débats sur les prescriptions relatives à l'étiquetage des raisins de table (nom de la variété ; sans/avec pépins ; couleur). En outre, la délégation sud-africaine présentera ses conclusions sur les conséquences de la chaleur et de la sécheresse causées par le réchauffement climatique sur l'état des tiges et la couleur des raisins en tant qu'indicateur approprié et fiable de maturité.

Documents : Propositions de la délégation sud-africaine – Norme pour les raisins de table
(ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2019/7) ;
Norme CEE-ONU pour les raisins de table (FFV-19).

f) Anones

La Section spécialisée est invitée à examiner les propositions de la délégation allemande visant à améliorer le libellé actuel du texte relatif aux tolérances de calibrage dans la norme pour les anones.

Documents : Propositions de la délégation allemande – Norme pour les anones
(ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2019/8) ;
Norme CEE-ONU pour les anones (FFV-47).

g) Figues fraîches

La Section spécialisée est invitée à examiner les observations de Freshfel Europe concernant l'inclusion de dispositions relatives au calibrage en poids dans la norme pour les figues fraîches.

Documents : Commentaires de Freshfel Europe – Norme pour les figues fraîches (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2019/9) ;
Norme CEE-ONU pour les figues fraîches (FFV-17).

h) Oignons

La Section spécialisée est invitée à examiner les propositions de la délégation allemande concernant la norme pour les oignons.

Documents : Propositions de la délégation allemande – Norme pour les oignons (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2019/10) ;
Norme CEE-ONU pour les oignons (FFV-25).

i) Légumes à racine et à tubercule

La Section spécialisée est invitée à examiner les observations de la délégation allemande sur la norme pour les légumes à racine et à tubercule.

Documents : Observations de la délégation allemande – Norme pour les légumes à racine et à tubercule (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2019/11) ;
Norme CEE-ONU pour les légumes à racine et à tubercule (FFV-59).

j) Autres normes

Selon les demandes de révision des délégations, la Section spécialisée souhaitera peut-être considérer d'autres normes.

Document : Propositions de modification de normes CEE-ONU (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2019/12).

4. Modèle de présentation des normes CEE-ONU concernant les fruits et légumes frais

La Section spécialisée est invitée à poursuivre l'examen des tolérances de pourriture dans la catégorie Extra, les niveaux de tolérance de qualité pour la catégorie II, l'uniformité du calibre lorsque le calibrage est effectué par comptage ainsi que l'utilisation d'une indication de calibre (métrique/impérial).

Les délégations sont invitées à communiquer au secrétariat des informations sur la pourriture dans la catégorie Extra résultant d'inspections (un tableau à cet effet est annexé au rapport de la session de 2018 : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trade/agr/meetings/ge.01/2018/GE1_2018_2E.pdf).

Document : Modèle de présentation des normes CEE-ONU concernant les fruits et légumes frais.

5. Objectif de développement durable 12 et pratiques durables : Pertes et gaspillages alimentaires

Le chef du Groupe de travail (Allemagne) présentera le projet révisé de critères de qualité minimale des produits à commercialiser pour examen par la Section spécialisée.

La Section spécialisée a également commencé à élaborer un code de bonne pratique pour contribuer à orienter et à garantir la qualité tout au long de la chaîne de commercialisation et d'approvisionnement. Le rapporteur de la Suède présentera au nom du Groupe de travail le projet révisé pour examen.

Le secrétariat fera le point des activités liées aux travaux du Groupe de travail et du secrétariat sur les pertes et gaspillages alimentaires.

Documents : Critères de qualité minimale des produits à commercialiser (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2019/13) ;
Projet de code de bonne pratique (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2019/14).

6. Inclusion des fruits et légumes frais dans l'annexe 3 à l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP)

Le secrétariat du Groupe de travail du transport des denrées périssables (WP.11) donnera davantage de détails sur les discussions en cours en son sein au sujet de l'inclusion des fruits et légumes frais dans l'annexe 3 à l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP).

7. Certificats électroniques de qualité pour les fruits et légumes frais

Le secrétariat informera la Section spécialisée des progrès réalisés dans le domaine des certificats électroniques de qualité et en matière de collaboration avec le groupe pertinent du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT).

8. Promotion et renforcement des capacités

Les délégations et le secrétariat échangeront des informations concernant leurs activités de promotion et de renforcement des capacités ainsi que sur les nouvelles activités et formations prévues.

9. Questions diverses

D'autres questions éventuelles présentant un intérêt pour les travaux de la Section spécialisée pourront être examinées au titre de ce point de l'ordre du jour.

10. Travaux futurs

La Section spécialisée débattera de ses travaux futurs.

11. Élection du Bureau

La Section spécialisée élira un président et un vice-président. À sa soixante-cinquième session, elle avait élu M^{me} Ulrike Bickelmann (Allemagne) Présidente, et M. Cyril Julius (Afrique du Sud) Vice-Président.

12. Adoption du rapport

La Section spécialisée adoptera le rapport de la session.

III. Calendrier provisoire

Lundi 13 mai	10 h 30-13 heures	Session du Groupe de travail (sans interprétation)
	15 heures-18 heures	Points 1 à 3
Mardi 14 mai	10 heures-13 heures	Points 3 à 5
	15 heures-18 heures	Points 5 à 9
Mercredi 15 mai	9 h 30-12 h 30	Points 10 à 12